|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | GUIDE POURLA VIE ASSOCIATIVELES CARNETS | PERSONNALITE JURIDIQUE ET REDACTION DES STATUTS |  |

MODELEListe des membres

de l’association

www.clae.lu

L’a.s.b.l., suite à sa constitution, doit déposer une liste des membres auprès du Registre de commerce et des sociétés dans le mois de la publication des statuts. Cette liste doit indiquer par ordre alphabétique les noms, prénoms, adresses et nationalités des membres de l’association. L’omission de la publication et de ces formalités aura pour effet de rendre les faits qui devaient être constatés inopposables aux tiers si cette omission leur a causé préjudice.

(Nom de l’association) a.s.b.l.

Siège social : (adresse précise)

R.C.S. Luxembourg (numéro RCS de l’asbl)

**LISTE alphabétique DES membres DE L’ASSOCIATION**

Nom, prénom, nationalité et adresse

Nom, prénom, nationalité et adresse

Nom, prénom, nationalité et adresse

Nom, prénom, nationalité et adresse

Nom, prénom, nationalité et adresse

Nom, prénom, nationalité et adresse

Nom, prénom, nationalité et adresse

Nom, prénom, nationalité et adresse

Nom, prénom, nationalité et adresse

etc...

(lieu), le (date)

Le Conseil d’administration,